## INVESTISSEMENTS, DÉPENSES…

# L'exécutif ne veut plus dilapider le foncier et les ressources financières

L'Etat compte ne plus dilapider ses ressources financières et fiscales, en ces temps de disette. Une centaine d'activités sont exclues des avantages fiscaux. La réduction des dépenses de fonctionnement, entamée à hauteur de 10% en 2015, va se poursuivre en 2016.

«Le gouvernement, quand il fallait alerter, a alerté. Il n'a pas attendu les autres», déclarait, jeudi dernier, à Relizane, le ministre de l'Industrie et des Mines. Lors d'une conférence de presse, Abdesselam Bouchouareb a voulu ainsi réfuter tout manque de vigilance, toute inaction du gouvernement dans le contexte de baisse des prix des hydrocarbures. Certes, « le prix du baril est un élément exogène sur lequel nous n'avons aucune prise», relèvera le ministre de l'Industrie. Néanmoins, Bouchouareb a assuré que le gouvernement «décide et décide au quotidien, gère et gère au quotidien, se mobilise au quotidien pour améliorer le vécu des citoyens».

Selon le ministre de l'Industrie, l'exécutif «se mobilise» et œuvre dans la perspective de développer l'«économie pérenne», générer une «croissance forte et cumulable» et indépendante des fluctuations des cours de l'or noir.

### À propos du nouveau code de l'investissement

Il s'agit en ce sens de «relancer, d'accélérer l'investissement», estime le ministre de l'Industrie qui concède toutefois la nécessité de la rationalisation, la parcimonie dans l'octroi tant des avantages fiscaux que du foncier.

Ainsi, il reviendra sur la philosophie du code régissant l'investissement et qui a été avalisé la veille en Conseil de gouvernement. «Le code de l'investissement a été revu (car) il était devenu impraticable, illisible. En fait, c'est une nouvelle loi», relève Abdesselam Bouchouareb.

Allégée, la nouvelle loi est marquée par «un esprit de facilitation» de dé-bureaucratisation, dira-t-il, en précisant que l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) sera dorénavant confortée dans ses missions essentielles en matière d'accompagnement et suivi de l'acte d'entreprendre. Cela étant, Abdesselam Bouchouareb indiquera que l'exécutif est déterminé à «ne plus dilapider» les ressources foncières et financières, notamment celles fiscales.

### 60% des terrains octroyés non consommés

Evoquant la perspective de création d'un «marché du foncier industriel», la relance de l'immobilier industriel, l'hôte de Relizane indiquera que l'évaluation de l'offre foncière notamment résiduelle est en cours. «C'est une opération complexe», remarque-t-il tout en estimant que «dans quelques semaines, nous aurons une idée sur la quantité de foncier résiduel. Il s'agira par la suite de travailler à extirper ces terrains sans déranger les équilibres des entreprises». Ce qui permettra d'«augmenter l'offre», note-t-il, outre la possibilité, à terme, de récupérer le foncier octroyé et non utilisé. A ce propos, Abdesselam Bouchouareb constate, dans une première évaluation du dispositif Calpiref, que «60% des terrains qui ont été octroyés (pour des investissements) n'ont pas été consommés», exploités. Outre l'imposition d'une taxe de 3% sur la valeur «vénale» de ces terrains, octroyés par voie notariale, l'exécutif envisage d'introduire un dispositif de récupération de ce foncier non consommé ou dont l'exploitation est non conforme.

### L'État «ne veut plus dilapider» le foncier

Ce faisant, le ministre de l'Industrie affirme que l'Etat compte «réorienter l'octroi du foncier vers les investisseurs qui s'inscrivent dans la politique économique du pays», basée selon lui sur le développement de l'import-substitution, la valorisation des territoires et des atouts productifs. «Je ne peux plus dilapider une offre foncière au demeurant rare», dira le ministre de l'Industrie qui évoque l'inopportunité de donner des aires du domaine public pour certaines activités telles le stockage de matériaux de construction.

De même, l'Etat n'octroiera plus d'avantages fiscaux (exonérations…) et autres que pour les investisseurs qui s'inscrivent dans la vision économique à l'œuvre.

### Une centaine d'activités exclues des avantages

A ce titre, Abdesselam Bouchouareb annoncera que «105 activités seront extirpées de la liste des avantages» et insérées dans «la liste négative». «Je n'interdis pas (aux promoteurs de ces activités) de le faire», relève l'hôte de Relizane qui affirme toutefois que «la situation financière et économique du pays» et la nécessité de «rationaliser au mieux» exigent de «limiter les avantages (au profit) des segments, filières et activités dont l'économie nationale a besoin», des activités innovantes et des filières d'import-substitution.

Ainsi, l'octroi d'un avantage fiscal pour un investissement d'extension notamment s'opérera «par voie réglementaire. Nous allons déterminer le taux minimum en valeur de l'extension et donner droit au prorata», indique Bouchouareb qui précise que «ce ne sera plus automatique».

Le ministre de l'Industrie considérera ainsi que «quand on n'a plus de sous, on commence à compter» et que le temps de «l'abondance où on consommait de manière irrationnelle» est révolu.

### Le temps de la consommation irrationnelle, c'est «terminé»

Voire, «les couloirs, les oueds de la déperdition de la ressource financière, c'est terminé», note-t-on. Il s'agit donc de «mettre de l'ordre», observe-t-il, évoquant le cas des avantages au titre de l'impôt forfaitaire unique (IFU), des activités qui représentent «87% de l'assiette fiscale».

Comme il s'agira de rationaliser les dépenses, relèvera Abdesselam Bouchouareb qui apportera un démenti à ceux qui «doutent» de la capacité de l'exécutif de le faire.

«Là où on peut le faire, on le fait et on l'a déjà fait», dira le ministre de l'Industrie qui indique que le gouvernement «a dans son budget déjà diminué de près de 10% les dépenses de fonctionnement et nous allons continuer à diminuer au fur et à mesure des dépenses». Voire, l'exécutif n'écarte pas la possibilité d'«aller plus loin».

**C. B.**

## BOUCHOUAREB À PROPOS DES IMPORTATIONS DE VÉHICULES :

# «Nous n'avons bloqué personne»

***«Inouïe». C'est ainsi que le ministre de l'Industrie et des Mines a, jeudi dernier à Relizane, qualifié une information médiatique sur l'interdiction d'importation de véhicules d'origine allemande.***

**Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) -** «Où, à quel moment et à travers quel texte avez-vous pu voir une interdiction quelconque ?», s'interrogera Abdesselam Bouchouareb lors d'une conférence de presse. Rappelant qu'un nouveau dispositif a été mis en place pour encadrer le marché automobile et qui a été élaboré en collaboration avec l'association des concessionnaires automobiles, le ministre de l'Industrie assure que les opérateurs concernés ont eu «le temps nécessaire» pour s'y conformer.

Certes, la mise en œuvre du tout nouveau dispositif génère «une période de flottement. C'est normal», dira M. Bouchouareb qui relève cependant que «ceux qui se sont adaptés vite, parce que ce sont de vrais professionnels, sont rentrés de suite en fonction». Et cela même si «d'autres n'ont pas su s'adapter ou ont mis un peu plus de temps, mais ont fini par s'y adapter», il observera que «les opérateurs fonctionnent normalement». Néanmoins, Abdesselam Bouchouareb récusera vivement toute discrimination entre les concessionnaires, voire à l'égard d'un «pays ami», en l'occurrence l'Allemagne, «avec lequel nous avons développé notre base mécanique». Estimant que «ceux qui colportent ce genre d'informations» sont ceux qui ont été incapables de s'insérer dans le marché organisé et transparent».

Voire, le ministre des Mines mettra en cause «les personnes qui ont jugé utile d'être au-dessus de l'homologation des véhicules. (D'outrepasser) la loi». Se référant aux données du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis, relevant des Douanes algériennes), «source officielle de l'Etat», Abdesselam Bouchouareb relèvera «la baisse des importations de véhicules, pendant la période de flottement, pour tous les concessionnaires».

Photo : Samir Sid.

Abdesselam Bouchouareb.

Ainsi, il observe que les ventes de véhicules allemands (Sovac) ont baissé de 48%, celles de véhicules français (Renault) ont diminué de 42% et celles de véhicules japonais (Toyota) ont baissé de 38%. « Je ne vois pas où est le privilège accordé à Renault là-dedans ?», s'interrogera le ministre de l'Industrie. «A moins que l'on veuille bloquer une entreprise nationale (la fabrication de véhicules Renault-Symbol dont les ventes ont été légèrement supérieures) au profit de quelqu'un d'autre», spéculera-t-il. «A aucun moment nous n'avons bloqué quiconque», affirmera Abdesselam Bouchouareb.

Et le ministre de l'Industrie de démentir l'information évoquant la convocation de l'ambassadeur d'Algérie en Allemagne. «Je vois mal un Etat convoquer un ambassadeur pour des affaires d'entreprises», ironisera Abdesselam Bouchouareb, se référant à un démenti du diplomate algérien. «Tout cela, c'est de la manipulation pure et simple», considérera le ministre de l'Industrie.

D'autre part, Abdesselam Bouchouareb a confirmé l'existence de discussions pour l'implantation du constructeur français Peugeot en Algérie. Toutefois, des discussions qui «ne relèvent pas de l'Etat mais d'entreprises et Peugeot est une entreprise privée», tiendra-t-il à préciser.

**C. B.**

## ORAN : RENAULT ALGÉRIE PRODUCTION

# Le 10 000e véhicule est sorti d'usine

Lancée en novembre 2014, la gamme de la nouvelle Renault Symbol a atteint, ce jeudi 3 septembre, son 10 000e véhicule produit dans son usine à Oued Tlelat.

D'un point de vue commercial, la firme estime que «le succès est au rendez-vous avec 9 500 véhicules vendus et livrés par le réseau de Renault Algérie, dont 98% à des clients particuliers. Cela positionne Symbol "made in bladi" comme le deuxième véhicule le plus vendu du marché, toutes catégories confondues».

**A. B.**

## INDUSTRIE TEXTILE

# Lancement d'un méga-complexe algéro-turc à Relizane

***La réalisation d'un méga-complexe de production textile, dans le cadre d'un partenariat algéro-turc, est lancée à Relizane. Un projet qui contribuera à mieux couvrir la demande domestique et permettra de relancer la filière manufacturière textile nationale.***

L'Algérienne des industries textiles-ayal, une société de droit algérien dont 49% des actions sont détenues par la société turque Intertay qui relève de la société Taypa (leader du textile et filiale du groupe turc TAY) et 51% par les sociétés algériennes Confection&Habillement et Texalg, et le consortium d'entreprises turques spécialisées Astay-Tayteks ont, en effet signé, jeudi dernier, un accord en ce sens.

Entériné sous l'égide du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, cet accord porte sur la réalisation, au niveau de la nouvelle zone industrielle de Sidi-Khettab et dans un délai de 36 mois, de huit usines de production intégrée et de commercialisation de tissus, articles de bonneterie et de confection, d'une école de formation (200 personnes/cycle) et d'une cité d'hébergement de 547 logements.

Etalé sur plus de 100 hectares, ce complexe dont les travaux de réalisation devraient démarrer dès novembre 2015, voire avant dans la mesure où toutes les conditions administratives et logistiques sont réunies et tous «les problèmes réglés en amont», devrait permettre l'employabilité de 10 000 agents, en première phase. Voire, de 25 000 agents lors de la seconde phase, prévue dès 2018 et portant sur la réalisation d'unités de production de fibres synthétiques, tissus techniques et linge de maison. D'un coût d'investissement de l'ordre de 75 milliards de dinars (environ 713 millions de dollars), avec un concours bancaire national de 41 milliards de dinars, ce complexe devrait permettre de réaliser un chiffre d'affaires prévisionnel de 23,3 milliards de dinars dont 60% générés par l'exportation. Il s'agira, ce faisant, de couvrir la forte demande du marché national en vêtements des enseignes internationales (Levis, Tommy Hilfinger, Zara, Next, Ralph Lauren….) avec lesquelles la société Taypa, spécialisée dans le tissu denim (jeans…), le tee-shirt et le pantalon, est partenaire.

Soit permettre à cette future production textile algérienne de s'internationaliser, stimuler le transfert de savoir-faire turc dans le domaine, développer la recherche-développement, contribuer au développement de la sous-traitance et l'intégration de petites et moyennes entreprises domestiques. De fait, la finalité de ce partenariat, comme l'expliquera Abdesselam Bouchouareb, est de permettre de «rattraper» le retard, les déficits de la filière manufacturière textile algérienne.

Une filière qui «s'est totalement effondrée» et qui ne couvre le marché domestique qu'à hauteur de 6%, les 94% restants étant couverts par l'importation essentiellement de Chine. En somme, un projet qui contribuera à mieux couvrir les besoins domestiques, stimuler le développement d'une plateforme industrielle nationale et même à vocation régionale et contribuer à relancer la filière manufacturière algérienne.

Dans ce cadre, le ministre de l'Industrie assurera que le complexe de Draâ-BenKhedda, au regard de «son passé, de son expertise, de sa capitalisation», «sera intégré dans le cadre d'une stratégie de relance du secteur. C'est un complexe «dont on ne se sépare pas facilement», dira Abdesselam Bouchouareb. Notons qu'un autre opérateur turc Ringelsan a lancé un partenariat avec la société algérienne C&H pour la fabrication de prêt-à-porter à Béjaïa.

**C. B.**

## RÉVISION DE LA LOI D'ORIENTATION DE LA PME

# Le processus «en phase finale»

Le processus de révision de la loi d'orientation de la petite et moyenne entreprise (PME) est «en phase finale», assure Abdesselam Bouchouareb.

Le ministre de l'Industrie précisera ainsi que ce projet de texte, aussi important que la loi sur la normalisation ou le code de l'investissement, a été soumis à «enrichissement» au niveau des départements ministériels et autres secteurs. «Dès que le processus de collecte des avis sera terminé, nous le transmettrons à l'aval gouvernemental», indique Abdesselam Bouchouareb.

**C. B.**

## SELON LE MINISTRE DES MINES

# Le manganèse valorisé à Béchar dès 2016

Cap sur la valorisation du manganèse. C'est ce qu'indiquait jeudi à Relizane le ministre de l'Industrie et des Mines. «La valorisation pour la première fois du manganèse sera lancé à Béchar dès l'année prochaine», assure Abdesselam Bouchouareb.

C'est également le cas pour le phosphate dont la valorisation sera impulsée à partir de 2016 à Tébessa. «D'ici juillet 2016, nous devrions aboutir à un accord avec les partenaires avec lesquels nous discutons», relève le ministre des Mines. Celui-ci considérera ainsi que le développement d'une plateforme de phosphate à Tébessa et à Souk-Ahras permettra, durant les quatre prochaines années, de hisser l'exportation de cette matière à un volume de 10 millions de tonnes et de générer une remontée de la chaîne de valeurs.

Abdesselam Bouchouareb escompte également une issue favorable pour le projet de valorisation du fer à Gara Djebilet (Tindouf). «Courant 2016, nous pensons aboutir à un accord avec des partenaires pour lancer Gara Djebilet», indique le ministre des Mines. Assurant que l'Ecole des mines sera ouverte à Tamanrasset, Abdesselam Bouchouareb indique que son département ministériel et l'Office national de recherche géologique et minière ont lancé en commun une dynamique d'exploration de cinq minéraux.

**C. B.**